



Kinshasa, le ...

Le Directeur Général

N/Réf. : .../FONER/DG/PBN/DA/SK/.../2025

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHEF DE SERVICE DE PERCEPTION DIRECTE

1. Contexte

La République Démocratique du Congo est un vaste pays, avec un réseau routier estimé à 156 000 km. Pour assurer le financement de l'entretien de ce réseau routier, le Gouvernement de la RDC, à l'instar d'autres pays africains, a mis en place, par la loi n° 08/006-A du 07 juillet 2008 un Fonds National d'Entretien Routier, « FONER » en sigle. Et par le Décret n° 08/27 du 24 décembre 2008, il a été créé un établissement public dénommé Fonds National d'Entretien Routier, en sigle « FONER » tel que modifié et complété à ce jour afin d'administrer ce fonds.

Le FONER a pour mission principale de collecter et d'administrer le fonds destiné à l'entretien et à la gestion du réseau routier du territoire national.

En vue de répondre efficacement à sa mission de collecte des fonds, ses services de mobilisation ont été restructurés pour l'adapter à son environnement institutionnel.

C'est dans ce contexte qu'il est prévu le recrutement d'un Chef de Service de Perception Directe au FONER.

Localisations : Kinshasa

Type contrat : Contrat à Durée Indéterminée avec une clause d'essai de 3 mois

2. Fonctions principales

Sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Recettes, le Chef de service de Perception Directe a pour mission principale de garantir une gestion efficace et transparente des opérations de perception réalisées directement par le FONER à l'exclusion de celles collectées à travers la DGDA, contribuant ainsi à la stabilité financière et à la conformité réglementaire du FONER. Il joue un rôle clé dans la gestion et la supervision des opérations de collecte de fonds. Il a sous sa supervision directe une équipe de 3 collaborateurs.

A ce titre, le Chef de service de Perception Directe est appelé à assurer les tâches spécifiques suivantes :

- Diriger et motiver l'équipe pour atteindre les objectifs fixés ;
- Participer à la mise en place d'une politique en matière des risques (identification des risques stratégiques et établissement de mesures de gestion et d'atténuation des risques identifiés) et développer des stratégies qui en résultent ;
- Participer au développement et à la mise en œuvre des stratégies pour maximiser les recettes collectées directement par le FONER à l'exclusion de celles collectées à travers la DGDA ;
- Assurer le suivi de collecte des recettes des redevances et droits FONER perçus directement par ce dernier (Droits de péage sur réseau routier d'intérêt national à l'exception des ouvrages



dont la construction et l'exploitation sont concédées, Droits de péage des véhicules à immatriculation étrangère, Redevances liées à l'exploitation des postes de pesage, Redevances sur les charges à l'essieu ainsi que les pénalités diverses liées à l'usage abusif de la voie publique de son emprise ou de ses équipements ainsi qu'au pesage ;

- Programmer les missions d'identification, sensibilisation et de contrôle des opérateurs potentiels à assujettir aux redevances FONER, et les superviser ;
- Tenir et actualiser la base de données relatives aux entreprises assujetties aux redevances FONER ;
- Gestion des déclarations des entreprises assujetties et des paiements y relatifs ;
- Tenir à jour les comptes courants de chaque redevable ;
- Préparer les prévisions budgétaires des recettes ;
- Elaborer le rapport d'activités périodique du service et participer à la préparation des rapports trimestriel et annuel d'activités du FONER.

3. Profil et compétences requis

Le Chef de service de Perception Directe, de nationalité congolaise (RDC), est un cadre de collaboration, disposant des compétences suivantes :

- Titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 5) en finance, comptabilité, gestion, économie, Droit ou équivalent ;
- Maîtrise des réglementations fiscales et douanières ;
- Expérience professionnelle utile d'au moins 8 ans dans la mise en œuvre des politiques fiscales et non fiscales ou dans la gestion des questions fiscales ou non fiscales dans un organisme public ou une entreprise privée. La même expérience dans un établissement public ou une régie financière serait un atout ;
- Capacité à travailler dans un environnement informatisé : Bonne pratique de logiciels de gestion des opérations d'une entreprise, et de la suite bureautique Microsoft (Excel, Word, Powerpoint, Outlook, Internet...) ;
- Expérience professionnelle minimum de trois (3) ans au sein d'un service d'assiette national ou provincial serait un atout.

4. Dépôt de candidatures :

Le (la) candidat (e) intéressé (e) doit fournir : 1) Un Curriculum vitae à jour ; 2) Une lettre de motivation (2 pages max) ; 3) Des copies certifiées des diplômes et tout autre document jugé important.

Le dossier complet de candidature, rédigé en français, doit être envoyé au plus tard le **10 SEPT 2025** à **16 heures (heure de Kinshasa)** par courrier électronique à l'adresse suivante « **recrutement@foner.cd** » avec en objet le titre du poste « **Dossier de candidature au poste de « Chef de Service Perception Directe - Nom du Candidat** » adressé au Directeur Général du FONER ou déposer le dossier à l'adresse suivante : **10 avenue des Palmiers, C/Gombe**.

Les intéressés peuvent obtenir (et sont invités à le faire) les termes de référence complets à l'adresse ci-dessus, les jours ouvrables de lundi à vendredi de 9 h 00 à 16 h 00, heures locales, ou sur le site internet du FONER : www.foner.cd.

Les candidatures reçues seront évaluées conformément au profil défini. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour les interviews.

Fait à Kinshasa, le **25 AOÛT 2025**

Pierre BUNDOKI NDONGALA

